BX
9418
V44
1864
GTU
Storage

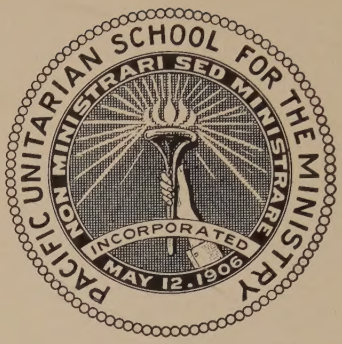

BERKELEY, CALIFORNIA

Syracuse, N. Y.
PAT. JAN. 21, 1908

ÉTUDE

SUR

LE CARACTÈRE DISTINCTIF

DE

JEAN CALVIN

PAR

C.-O. VIGUET
Pasteur

Cor meum velut mactatum Domino in sacrificium offero.....
CALVINUS FARELLO. 1541.

GENÈVE
IMPRIMERIE BONNANT, RUE VERDAINE, 7

1864

ÉTUDE

SUR

LE CARACTÈRE DISTINCTIF

DE

JEAN CALVIN

PAR

C.-O. VIGUET
Pasteur

Cor meum velut mactatum Domino in sacrificium offero.....
CALVINUS FARELLO. 154[illegible]

GENÈVE
IMPRIMERIE BONNANT, RUE VERDAINE, 7
—
1864

GRADUATE THEOLOGICAL UNION
LIBRARY
1962

Property of
CBSK
Please return to
Graduate Theological
Union Library

BX
9418
.144
1864

Cette Etude a été présentée à l'assemblée de l'Alliance évangélique, réunie le 27 Mai 1864 pour célébrer l'anniversaire trois fois séculaire de la mort de Calvin.

E901
C139v

ÉTUDE

SUR LE CARACTÈRE DISTINCTIF

DE

JEAN CALVIN

Il y a aujourd'hui trois siècles, à l'heure où nous sommes, dans une chambre de notre *rue des Chanoines,* se passait une scène de mort, paisible et solennelle. Un malade approchait du terme de son existence. Il était entouré d'un petit nombre d'amis; mais bien des pensées se tournaient vers lui en ce moment, bien des cœurs souffraient et priaient avec ceux qui l'assistaient dans son agonie, car ce mourant était *Jean Calvin.*

Plus d'un mois auparavant, « me sentant, dit-il lui-« même, tellement abbatu de diverses maladies que « je ne puis autrement penser sinon que Dieu me

« veut retirer en brief de ce monde, »[1] il avait dicté son testament, le commençant par une déclaration, pleine de fermeté et de chaleur, de la foi dans laquelle il avait vécu et dans laquelle il voulait mourir. Les deux jours suivants, il avait pu recevoir les Syndics et les Conseillers de la ville, puis tous ses collègues, et leur faire entendre des exhortations qui témoignent de son affection pour Genève, de son zèle pour l'Eglise, et de la force spirituelle qui triomphait en lui de la faiblesse de son corps.

Au commencement de Mai il avait vu une dernière fois son vieux collègue et ami Guillaume Farel, accouru de Neuchâtel pour lui faire ses adieux. Le Vendredi (19 Mai) précédant la Pentecôte, les ministres étant assemblés pour les censures qui avaient lieu avant chaque communion, il les invita à souper chez lui, et, se faisant porter auprès d'eux, il leur dit en entrant : « Mes frères, je vous viens voir pour la « dernière fois, car, hors mis ce coup, je n'entreray « jamais à table. » Sa faiblesse ne lui permit pas de rester au milieu d'eux jusqu'à la fin du repas, mais en les quittant il leur adressa, « avec une face la plus « joyeuse qu'il povoit, » cette amicale salutation : « Une « paroy entre deux n'empeschera point que je ne sois « conjoint d'esprit avec vous. Depuis ce soir, ajoute « son biographe, il ne bougea onques de dessus ses

[1] Testament de Calvin. Les citations suivantes sont tirées de la Préface mise par Th. de Bèze en tête des Commentaires sur le livre de Josué. — Genève. François Estienne. 1564.

« reins, tellement atténué, outre ce qu'il estoit fort « maigre de soy-mesmes, qu'il n'avoit que le seul es- « prit, hors mis que de visage il estoit assez peu « changé. »

Le 27 Mai, son état paraissait meilleur ; moins souffrant, il sembla « qu'il parloit plus fort et plus à « son aise. » Th. de Bèze avait passé quelque temps auprès de lui, puis, un peu rassuré, l'avait momentanément quitté, quand, « sur le soir environ huict « heures, tout soudain les signes de la mort toute « présente apparurent; » on se hâta de faire avertir Bèze qui accourut avec un de ses collègues ; il était trop tard : « je trouvay, raconte-t-il, qu'il avoit desjà « rendu l'esprit, si paisiblement que n'ayant jamais « raallé, ayant peu parler intelligiblement jusques à « l'article de la mort, en plein sens et jugement, sans « avoir jamais remué pied ne main, il sembloit plus- « tost endormi que mort. Voilà comme en un mesme « instant ce jour la le soleil se coucha, et la plus « grand'lumière qui fust en ce monde pour l'adresse « de l'Eglise de Dieu, fut retirée au ciel. »

La triste nouvelle se répandit rapidement à Genève. Depuis longtemps on s'y attendait, mais le coup n'en était pas moins sensible. Un vide immense venait de se faire ; une perte qui ne pouvait se réparer était maintenant un fait accompli. Quelques-uns s'en rendaient compte ; tous le sentaient. « Il y eut (je cite toujours Bèze) « de grands pleurs par la ville. Car le « corps d'icelle regretoit le Prophète du Seigneur,

« le povre troupeau de l'Eglise pleuroit le départe-
« ment de son fidèle Pasteur, l'escole se lamentoit
« de son vray docteur et maistre, et tous en général
« pleuroyent leur vray père et consolateur apres Dieu.»
Le lendemain «sur les deux heures apres midi il fut
« porté à la maniere accoustumée, comme aussi il
« l'avoit ordonné, au cemetiere commun appelé Plein-
« palais, sans pompe, ni appareil quelconques: là où
« il gist aujourd'huy attendant la résurrection qu'il
« nous a enseignée, et a si constamment espérée.»

Si cette mort était un grave événement pour Genève, elle en était un aussi pour toutes les Eglises réformées : pour celles de France, tout d'abord, auxquelles Calvin appartenait autant qu'à celle de Genève, qu'il ne perdait jamais de vue dans sa pieuse et presque paternelle sollicitude, qu'il pourvoyait de conducteurs, qu'il soutenait, au milieu de leurs difficiles circonstances, par ses consolations, ses conseils, sa fermeté. Qu'on parcoure le recueil de ses lettres, et l'on comprendra quelle perte firent les Réformés français quand cette voix vint à se taire. Ailleurs encore, en Angleterre et en Ecosse, où l'influence du Réformateur avait été prépondérante, et où jusqu'à nos jours elle a porté de beaux fruits à la gloire du Seigneur ; — en Suisse, il est à peine besoin de le dire, à Zurich, où Calvin avait trouvé des associés et des amis dans les successeurs de Zwingle ; — en Allemagne même, où l'élite des docteurs

était loin de partager les préjugés haineux d'un parti extrême et bruyant, — cette mort réveilla de douloureux échos.

La phalange des réformateurs était maintenant moissonnée presque tout entière. Zwingle était tombé le premier, dans la sanglante tragédie de Cappel, en Octobre 1531, et Œcolampade, à Bâle, ne lui avait survécu que six semaines. Bucer avait été retiré en 1551. Le héros de la Réformation, l'homme qui la personnifiait aux yeux de l'Europe, Luther, était mort le 18 Février 1546, et celui qui le complétait à bien des égards, le savant et conciliant docteur qui avait surnommé notre Calvin *le Théologien*, Philippe Mélanchthon, avait disparu depuis quatre ans (19 Avril 1560). Des chefs principaux du mouvement il ne restait debout que Farel, déjà cassé par l'âge, et que l'année suivante devait voir entrer dans le repos, Viret et Knox dont la vie et les travaux devaient se prolonger quelques années encore (1571 et 1572). La génération qui avait levé l'étendard de la guerre sainte faisait place à une autre.

Ceci n'est pas un simple rapprochement chronologique, comme il pourrait sembler au premier coup d'œil. Il en ressort que la mort de Calvin fait époque dans l'histoire de la Réformation. Elle clôt la période d'établissement et de conquête. Désormais l'œuvre de la Réforme vit; elle s'est fait sa place au soleil, elle s'est organisée et puissamment assise. Elle doit s'étendre encore; elle doit mettre mieux en saillie

les principes sur lesquels elle repose, en développer les conséquences; elle a des luttes à soutenir, de rudes ou habiles attaques à repousser; mais son existence ne peut plus faire question: les fondateurs ont achevé leur travail, et ce travail a fourni ses preuves de solidité; ils ont pu disparaître de la scène du monde, mais leur œuvre subsiste. Que le jour où nous sommes soit donc une date importante pour toutes les Eglises réformées, une de ces dates devant lesquelles il est bon de s'arrêter avec recueillement, et d'interroger le passé pour éclairer le présent et l'avenir, c'est ce que nul homme sérieux ne saurait contester.

Si le temps nous permettait de vous exposer, même d'une manière abrégée, la vie du Réformateur, cette vie si pleine et si active, avec quelle force et quelle abondance nous en verrions ressortir les enseignements de la foi! Que de leçons pour les pasteurs, pour les écrivains chrétiens, pour les citoyens, pour les fidèles dans quelque position qu'ils se trouvent! Mais il faut nous borner. Dans ce vaste domaine, qu'il ne nous est pas possible de parcourir en entier, cherchons s'il n'y a pas quelque point de vue qui, dominant l'ensemble, nous permette de l'embrasser d'un seul regard, et de nous tracer à nous-mêmes un de ces tableaux sommaires mais complets, où bien des détails manquent, mais où les grandes lignes et les grands contours sont saisis.

Ce point de vue me paraît indiqué nettement dans la conclusion d'un des sermons de Calvin sur le Deutéronome. Voici ce fragment : « Combien qu'il « parle à nous par la bouche des hommes : que nous « ne laissions pas toutesfois de l'adorer en la majesté « qu'il monstre en sa parolle : que nous apprenions « de nous tenir du tout à icelle, sans en décliner à « dextre, ni à gauche, renonçans à nos propres sens, « et à toute nostre raison. Et puis, que nos cupiditez « soyent tellement abbatues, que nous n'attentions « point de nous rebecquer à l'encontre de Dieu en « façon que ce soit : mais que nous cheminions de- « vant luy en telle révérence et humilité, que nous « donnions approbation que nous sommes vrayement « son peuple, et que nous le tenons pour nostre Roy, « et prince souverain. »[1] La souveraineté de Dieu, son autorité absolue sur ses créatures, la soumission non moins absolue que lui doivent ceux qu'il a créés et rachetés, l'obéissance qu'ont à lui rendre les peuples, les Eglises, les individus, voilà bien le principe qui domine Calvin, le principe qui a dirigé sa vie, qui donne à sa doctrine son caractère spécial, qui a inspiré toute son œuvre.

Entendons-nous bien, cependant. Le sentiment de la souveraineté de Dieu est un élément essentiel de la vie religieuse et se retrouve nécessairement chez tout chrétien. Mais ce qui constitue une individualité

[1] Sermon XIX sur le Deutéronome, p. 109. Voir tout le sermon.

chrétienne, c'est la prédominance d'une doctrine ou d'un principe, qui l'emporte en influence sur les autres, et imprime à l'homme, à son caractère, à son action, un cachet particulier. A la perfection morale seule il est donné de présenter tous les éléments de la vie équilibrés et dans un égal degré de développement : c'est son caractère ; mais ce caractère, un seul l'a réalisé ici-bas, Celui qui, dans sa complète nature humaine, a été non pas un homme spécial, mais l'homme parfait, l'homme-type, l'homme idéal en même temps que réel, parce qu'il a répondu pleinement à l'idée que s'est proposée Dieu dans la création de l'humanité. Quant aux disciples du Maître, chacun d'eux, et surtout chacun de ceux qui se font remarquer au milieu de leurs frères et exercent sur ceux-ci une action puissante, a son trait spécial, et, comme nous le disions, parmi les éléments chrétiens, un qui l'emporte ; c'est ce qui fait sa force, et aussi, à certains égards, sa faiblesse.

Chez Calvin, la vérité que nous avons mentionnée, et qui est à la fois une doctrine pour l'intelligence, un sentiment pour le cœur, un principe pour la volonté, est ce trait qui donne à tout le caractère son individualité et sa direction, qui fait que Calvin est Calvin, et n'est ni Luther, ni Mélanchthon, ni Farel. Le sentiment de la souveraineté absolue de Dieu, la conviction que toutes choses doivent servir à son règne et à sa gloire, et ne doivent servir qu'à cela, c'est ce qui communique au Réformateur cette

fermeté inébranlable, cette décision avec laquelle il parle, il agit, il marche au travers des obstacles, n'écoutant que le commandement du Maître, ne voyant que le but qui lui est marqué d'en-haut. C'est ce qui lui communique aussi, d'autre part, ce quelque chose d'austère et d'un peu sombre, cette sérénité qui manque d'éclat, de rayonnement, cette demi-impassibilité qui a été souvent remarquée, et souvent, ajoutons-le, fort exagérée. Il a écrit quelque part: « Si nous « considérons ce que nous avons receu de Christ, il « n'y aura aigreur de tristesse, tant grande soit-elle, « qui ne soit addoucie, et surmontée par la joye spi- « rituelle. Car si cette joye ne règne en nous, le « Royaume de Dieu n'est point en nous, ou pour mieux « dire, nous en sommes hors. » [1] Et s'il l'a écrit, il le sentait. Le Calvin véritable, celui qu'on retrouve quand on regarde de près, quand on lit sa correspondance, quand on recueille les témoignages de ceux qui l'ont bien connu et ont vécu familièrement avec lui, ne ressemble guère à celui que ses ennemis ont dépeint, et dont ils ont dès longtemps réussi à faire passer dans la tradition la figure rébarbative. Cependant il est certain que la joie, la douceur, la paix aimable et affectueuse ne lui sont pas ordinaires et naturelles: la pente de son caractère est d'un autre côté. *Non omnia possumus omnes,* dit le poëte. Reconnaissons les déficits sans les grossir; mais con-

[1] Comment. sur 1 Thessal. V, 16.

statons, surtout, avec admiration et gratitude les grandes qualités dont les effets ont été bénis pour l'Eglise, et qui doivent nous être en exemple.

I

Un poëte moderne nous parle d'une « fatale abbaye

« Où la loi du destin, dure, amère, obéie
« S'inscrit de tous côtés..... » [1]

On pourrait dire, en retournant ce vers, que la vie même du Réformateur est un temple

Où la loi *du Seigneur, douce, aimée,* obéie,
S'inscrit de tous côtés.

Rappelons-en, à ce point de vue, les événements principaux. C'est lui-même, sur ces sujets-là, qu'il faut consulter et entendre. Dans les confidences pleines de simplicité et de retenue qu'il adresse à ses lecteurs ou à ses correspondants, surtout dans l'admirable préface de ses *Commentaires sur les Psaumes,* le mobile qui a donné l'impulsion à sa vie, qui en a déterminé les moments décisifs, apparaît clairement.

[1] V. Hugo. Les Rayons et les Ombres, V.

Nous savons peu de chose de sa conversion. Rien n'était plus éloigné de ses habitudes que les analyses minutieuses de ses propres sentiments où se complaisent tant de chrétiens, que ces récits de luttes spirituelles qui si souvent offrent à la vanité et à la recherche de soi-même une occasion de se glisser sous l'apparence du zèle ou de l'humilité. Calvin est toujours sobre de détails intérieurs. La courte phrase par laquelle il caractérise la nouvelle naissance, telle qu'elle s'est opérée en lui, est pourtant significative: « Comme ainsi soit que je fusse si obstinément adonné « aux superstitions de la Papauté, qu'il estoit bien « mal-aisé qu'on me peust tirer de ce bourbier si « profond, par une conversion subite il donta et « rangea à docilité mon cœur, lequel, eu esgard à « l'aage, estoit par trop endurcy en telles choses. » [1] Voilà, dès l'entrée dans la carrière chrétienne, la note fondamentale bien accentuée. La nouvelle naissance est un fait très-complexe, qui comprend beaucoup de choses. Dans celle du Réformateur, d'après son jugement même, ce qui domine tout le reste, ce n'est ni le changement de convictions, ni la vérité (qu'on remarque ce point, il est de toute importance) ni la vérité se dégageant de l'erreur, ni le sentiment du pardon, ni l'adoption du Père céleste, ni l'amour du Sauveur, c'est « son cœur donté et rangé à doci- « lité, » c'est Dieu reconnu et accepté comme son

[1] Préface du Commentaire sur les Psaumes.

souverain Maître. Les autres éléments ne sont point niés, ni méconnus; ils ont leur place dans son cœur et dans sa vie, mais la soumission à l'autorité du Seigneur, ces quelques mots en font foi, est dès l'abord comme elle le sera jusqu'au bout, son trait distinctif.

Il est donc devenu un serviteur de Christ, et en même temps, sans nul intervalle, on peut le dire, un prédicateur de la vérité. Pour lui, croire, professer et enseigner ont été dès l'origine une même chose: « tous ceux qui avoyent quelque désir de la pure doc- « trine, dit-il, se rangeoyent à moy pour apprendre, « combien que je ne feisse quasi que commencer « moy-mesme. »

Mais bientôt il doit quitter sa patrie. Il se retire à Bâle où il continue ses études; et c'est là qu'il accomplit, en Août 1535, un des actes capitaux de sa vie : il publie son *Institution de la religion chrestienne*, « non pas, dit-il lui-même, le livre tel « qu'il est maintenant copieux et de grand labeur, « mais c'estoit seulement un petit livret contenant « sommairement les principales matières. » Oui, « c'estoit un petit livret, » comme le chêne de dix ans est un petit arbre; mais le petit livret contenait le grand et immortel ouvrage, comme le petit arbre contient le géant des forêts.

Quel était le motif qui le poussa à cette publication? Etait-ce une ambition de gloire? ou le désir,

plus légitime, de prendre rang parmi les propagateurs et les défenseurs de la vérité évangélique, de se présenter au monde chrétien en élevant l'étendard de la doctrine réformée? Nullement, et les faits le démontrent. « Que je n'eusse point, dit-il, ce but de « me monstrer et acquérir bruit, je le donnay bien à « cognoistre, par ce qu'incontinent après je me retiray « de là: joinct mesmement que personne ne sceut là « que j'en fusse l'autheur: comme aussi partout ail- « leurs je n'en ay point fait de semblant.... » En effet, aussitôt son livre publié, Calvin partait pour l'Italie.[1]

Avait-il voulu enseigner l'Evangile à ceux qui ne le comprenaient pas ou le comprenaient mal, faire œuvre de docteur auprès des réformés? Oui, sans doute; cependant ce but, qui devint plus tard le but essentiel de l'Institution, et auquel s'ajoutait, au moment de son apparition, une intention apologétique plus prononcée encore, était dominé lui-même par un motif plus élevé, par un motif de devoir. L'œuvre de Calvin était un acte d'obéissance et de fidélité à son Maître. Le sentiment qui lui avait mis la plume à la main, était le même qu'il exprimait si énergiquement, dix ans plus tard, dans une lettre à Marguerite de Navarre: « Un chien abaye, s'il voit qu'on « assaille son maistre: je seroys bien lasche, si en « voyant la vérité de Dieu ainsi assaillie, je faisoys

[1] Préface des Psaumes. — Merle. Histoire de la Réformation au temps de Calvin, III, p. 252.

« du muet sans sonner mot. »[1] La persécution sévissait en France ; pour l'excuser auprès des protestants de l'Allemagne, François I et ses courtisans attribuaient à leurs victimes des doctrines généralement réprouvées et des tendances subversives de l'ordre social. Calvin fut indigné de ces calomnies ; il en sentit le danger ; il comprit que l'intérêt de la vérité, que l'honneur de Dieu était compromis, et il parla. « Il « me sembla, s'écrie-t-il, que sinon que je m'y oppo- « sasse vertueusement, en tant qu'en moy estoit, je « ne pouvoye m'excuser qu'en me taisant je ne fusse « trouvé lasche et desloyal. »[2]

Au reste, qu'à ce moment-là le principe de la souveraineté du Seigneur fût son mobile et la pensée qui pour lui dominait tout, c'est ce qui ressort avec force de la dédicace de son Institution, de cette épître « au Roy de France » qui demeure, pour le fond et pour la forme, un des plus éminents chefs-d'œuvre de notre prose française. Nous ne pouvons l'analyser maintenant, mais voici quelques phrases qui indiquent le ton et l'esprit général de toute la lettre : « Il faut que « nostre doctrine consiste eslevée et insupérable par- « dessus toute la gloire et la puissance du monde. « Car elle n'est pas nostre, mais de Dieu vivant et « de son Christ, lequel le Père a constitué Roy, pour « dominer d'une mer à l'autre, et depuis les fleuves

[1] Calvin. Lettres françaises. Ed. J. Bonnet. I, p. 114.

[2] Préface des Psaumes.

« jusques aux fins de la terre : et tellement dominer, « qu'en frappant la terre de la seule verge de sa « bouche, il la casse toute avec sa force et sa gloire « comme un pot de terre : ainsi que les Prophètes « ont prédit la magnificence de son règne, qu'il aba- « troit les royaumes durs comme fer et airain, et re- « luisans comme or et argent. »

Un historien moderne de la Réformation a écrit : « L'Institution de la religion chrétienne est la grande « œuvre de Calvin, c'est Calvin lui-même ! »[1] Sans rien retrancher de cette assertion, profondément vraie, on peut dire qu'il est dans la vie du Réformateur un second fait dont l'importance n'est pas moindre : c'est son établissement à Genève.

L'œuvre de Calvin, son influence sur l'Eglise, la puissance et l'étendue de son action eût-elle été ce qu'on l'a vue, s'il n'avait pas trouvé dans cette république, en la transformant, son lieu d'asile, son cabinet de travail, son point d'appui? Il est permis d'en douter. Une ville située entre la France, l'Italie et l'Allemagne, et n'appartenant à aucun de ces pays, — une ville libre, dont l'indépendance était garantie par son histoire, par le caractère de ses habitants, par ses alliances avec les Suisses, — une ville réformée et où la Réforme était intimement, indissolublement unie avec la liberté, l'une n'y pouvant subsister

[1] Merle. Op. cit., III, p. 225.

sans l'autre, — quel centre unique d'activité, choisi et préparé par la Providence de Dieu pour le Réformateur !

Et pourtant, s'imaginer que celui-ci s'est rendu compte de ces avantages, qu'il a considéré d'avance cette position et s'y est établi, comme un général d'armée étudie stratégiquement une contrée et choisit un site pour y asseoir le centre de ses opérations, ce serait grossièrement se méprendre ; ce serait reconnaître à Calvin une étonnante perspicacité qu'il possédait sans doute, mais aussi lui prêter des vues et des plans qu'il n'avait point alors. Il n'a vu ici comme ailleurs qu'une seule chose, la volonté souveraine de son Maître. Le récit qu'il en fait [1] est trop beau pour ne pas le relire textuellement: « Maistre Guillaume « Farel me reteint à Genève, non pas tant par conseil « et exhortation, que par une adjuration espovantable, « comme si Dieu eust d'en haut estendu sa main sur « moy pour m'arrester. Pource que pour aller à Stras- « bourg, où je vouloye lors me retirer, le plus droict « chemin estoit fermé par les guerres, j'avoye délibéré « de passer par yci légèrement, sans arrester plus d'une « nuit en la ville. Or un peu au paravant la Papauté « en avoit esté chassée par le moyen de ce bon per- « sonnage que j'ay nommé, et de maistre Pierre Viret : « mais les choses n'estoyent point encores dressées « en leur forme, et y avoit des divisions et factions

[1] Préface des Psaumes.

« mauvaises et dangereuses entre ceux de la ville. « Adoncques un personnage lequel maintenant s'est « vilenement révolté et retourné vers les Papistes, « me descouvrit et feit cognoistre aux autres. Sur « cela Farel (comme il brusloit d'un merveilleux zèle « d'advancer l'Evangile) feit incontinent tous ses efforts « pour me retenir. Et après avoir entendu que j'avoye « quelques estudes particulières ausquelles je me « vouloye réserver libre, quand il veit qu'il ne gaignoit « rien par prières, il veint jusques à une imprécation, « qu'il pleust à Dieu de maudire mon repos et la « tranquillité d'estudes que je cherchoye, si en une si « grande nécessité je me retiroye et refusoye de don- « ner secours et aide. Lequel mot m'espovanta et « esbranla tellement que je me désistay du voyage « que j'avoye entreprins. »

Vous le voyez : les raisonnements de Farel ne l'ont pas convaincu ; ses prières n'ont rien avancé ; mais cette « main de Dieu estendue d'en haut pour l'ar- « rester, » voilà ce qui le décide. Bien des personnes, de notre temps surtout, trouveront qu'il eût été plus beau, plus grand, de se déterminer par d'autres motifs, de peser les considérations que j'indiquais tout à l'heure, de faire son plan de campagne et d'y entrer de propos délibéré. Il me semble, au contraire, que la conduite de Calvin dans cette circonstance est empreinte de ce qui fait la véritable grandeur de l'homme et du chrétien, car cette grandeur ne saurait se trouver que dans la soumission volontaire et l'absolue fidélité à son Dieu.

Ici doit se placer une observation de quelque importance. Sous prétexte d'obéir à la volonté de Dieu et de faire son œuvre, a-t-on dit parfois, Calvin n'a-t-il pas fait ce qui était au fond conforme à sa nature et à ses goûts? Un esprit de domination, l'ambition de gouverner les hommes, le besoin d'occuper une place éminente et d'exercer une vaste influence, n'est-ce pas ce qui l'a poussé? et, en paraissant chercher Dieu, n'était-ce pas lui-même qu'il retrouvait, son inclination propre qu'il suivait? Non certainement; et cette explication de sa vie ne résiste pas à un examen attentif. Quand il parle de son cœur « donté « et rangé à docilité, » il dit vrai: pour marcher dans la carrière où il a marché, il lui a fallu non pas s'abandonner à son penchant, mais le combattre et le vaincre, et cette lutte est visible surtout au moment où la direction de son activité se détermine. S'il avait écouté ses goûts, il aurait été un homme de cabinet, étudiant dans la retraite, remuant les idées et non pas les affaires, maniant les livres plus que les hommes, employant ses belles facultés à des travaux théologiques, mais ne descendant pas sur le terrain des applications pratiques et des combats qu'elles entraînent. Dieu en avait décidé autrement; il lui a adressé une autre vocation, et le serviteur, étouffant ses désirs et domptant ses inclinations, a obéi: « Ce- « pendant que j'avoye tousjours ce but de vivre en « privé sans estre cognu, Dieu m'a tellement prou- « mené et fait tournoyer par divers changemens, que

« toutesfois il ne m'a jamais laissé de repos en lieu « quelconque, jusques à ce que maugré mon naturel, « il m'a produit en lumière, et fait venir en jeu, « comme on dit. » [1]

Le premier séjour du Réformateur à Genève ne fut pas long. Au bout de vingt mois il se termina par la sentence de bannissement lancée contre Farel, Calvin et Courault, à la suite de leur refus d'administrer la Cène aux fêtes de Pâques 1538. La manière dont Calvin reçut cet arrêt, est un nouveau témoignage des motifs qui l'avaient dirigé. « Sa response fut, dit « Th. de Bèze, que s'il eust servi aux hommes il se- « roit mal récompensé, mais qu'il avoit servi à celuy « qui au lieu de mal récompenser ses serviteurs, « payoit ce qu'il ne devoit point. » [2]

Il reprend ses projets de retraite et d'étude, tout réjoui en secret d'avoir échappé à cette charge du ministère public qu'il regardait comme un fardeau trop lourd pour lui. Mais cet exil n'était pas un repos que Dieu lui eût ménagé. Une autre vocation l'attendait, et le même esprit d'obéissance l'empêcha de s'y soustraire. « Par ce moyen, raconte-t-il, estant « en liberté et quitte de ma vocation, j'avoye délibéré « de vivre en repos sans prendre aucune charge pu- « blique, jusques à ce que l'excellent serviteur de Christ

[1] Préface des Psaumes.

[2] Préface des Commentaires sur Josué.

« Martin Bucer, usant d'une semblable remonstrance « et protestation qu'avoit fait Farel au paravant, me « rappela à une autre place. Estant doncques espo- « vanté par l'exemple de Jonas, lequel il me propo- « soit, je poursuyvi encores en la charge d'enseigner.» Il s'agissait de l'Eglise française de Strasbourg, à laquelle Calvin consacra, avec le zèle et l'activité qu'il portait à tout ce qu'il entreprenait, les trois années de son exil.

Ce ne devait être cependant pour lui qu'un poste provisoire. Les Genevois ne tardèrent pas à sentir la faute qu'ils avaient commise. Le parti qui avait réussi à chasser les Réformateurs portait le trouble dans la ville, et conduisait si visiblement l'Eglise et l'Etat à leur ruine qu'une réaction énergique se déclara. Les regards se tournèrent vers Calvin; des démarches furent faites pour le rappeler. Nouvelles angoisses, nouvelles hésitations de sa part; et alors, comme précédemment, une seule considération, celle de ce qu'il devait au Seigneur, le détermina: « Contre mon « désir et affection, la nécessité me fut imposée de re- « tourner en ma première charge.... Ma timidité me « présentoit beaucoup de raisons de m'excuser, pour « ne point reprendre derechef sur mes épaules un « fardeau si pesant. Mais à la parfin le regard de « mon devoir que je considéroye avec révérence et « conscience, me gaigna, et feit condescendre à re- « tourner vers le troupeau d'avec lequel j'avoye esté

« comme arraché ; ce que je feis avec tristesse, lar-
« mes, grande solicitude, et destresse, comme le
« Seigneur m'en est trèsbon tesmoin. »

Seize ans s'étaient écoulés, quand il retraçait ainsi, dans la préface de ses Commentaires sur les Psaumes, les impressions qu'il avait éprouvées en se décidant à revenir ici. Elles sont dépeintes plus vivement encore dans une lettre latine écrite, un mois environ avant son retour, à Farel qui insistait pour qu'il y consentît : « Si j'avais le choix, lui disait-il, je ferais quoi que « ce soit plutôt que d'obtempérer à ton désir ; mais « parce que je me souviens qu'en ceci je ne m'ap-« partiens point, j'offre mon cœur comme immolé en « sacrifice au Seigneur. » — *Cor meum velut mactatum Domino in sacrificium offero ;* c'est cette belle pensée qu'exprime emblématiquement son cachet : une main ouverte qui présente un cœur. — Et un peu plus loin, il reprend : « Sans être bien ingénieux, « je trouverais facilement des excuses pour me cou-« vrir devant les hommes. Mais je sais que j'ai affaire « avec Dieu, qui démêle et condamne les détours de « ce genre. Je réduis donc mon esprit lié et enserré « dans l'obéissance de Dieu, et quand je manque de « conseil propre, je m'abandonne à la conduite de « ceux par lesquels j'espère que le Seigneur lui-même « me parlera. »[1] Est-ce bien là cet homme qu'on représente souvent si attaché à son propre sens, si

[1] Lettres latines. Calvinus Farello. Aug.? 1541.

jaloux de son autorité personnelle, si inaccessible à tout conseil?

Il est donc rentré à Genève. Nous ne pouvons retracer les luttes par lesquelles il eut à passer, les obstacles qu'il rencontra et qu'il finit par vaincre. Qu'est-ce qui changea ce « pauvre escholier timide » qu'il déclarait être, « d'un naturel un peu sauvage et hon-« teux, aimant requoy et tranquillité, »[1] en un combattant intrépide, en un roc inébranlable aux assauts de la tempête? qu'est-ce qui le soutenait contre les attaques, les calomnies, les injures grossières, les dégoûts sans cesse renaissants, parfois les épées dégaînées? Toujours le même principe, toujours la même conviction : c'est qu'il ne s'appartenait pas, qu'il appartenait au Seigneur, qu'il devait et voulait aller où le Seigneur l'envoyait, rester où le Seigneur le plaçait, défendre le poste que le Seigneur lui confiait, s'en remettant pour tout le reste à Celui dans les mains de qui il se sentait.

Plus qu'un trait : un de ces détails qui font lire dans un cœur. Sur ce lit de maladie, où ses douleurs étaient continuelles, mais sa prière continuelle aussi, quand la souffrance lui arrachait un cri, quel était ce cri? Th. de Bèze nous l'apprend ; c'était une parole du Psaume XXXIX : « *Tacui, Domine, quia fecisti!* « Je me tay, Seigneur, parce que c'est toy qui l'as

[1] Lettres françaises, II, p. 575. — Préface des Psaumes.

« faict. Une autre fois, ajoute le même biographe, « parlant à moy, il s'escria et dit: Seigneur, tu me « piles, mais il me suffit que c'est ta main. »

Tel nous l'avons vu dans sa conversion, tel nous le retrouvons dans sa mort, l'esprit tourné vers le souverain Maître, et tout entier soumis à la souveraine volonté.

II

Cette unité de principe, se retrouvant sous la diversité des circonstances, dans toute cette vie si occupée et si agitée, n'a pas lieu de nous surprendre: elle tient à une cause profonde. Si la souveraineté absolue de Dieu se reflète dans les évènements de la vie de Calvin et dans sa manière d'être et d'agir en face de chacun de ces évènements, c'est qu'elle est l'âme de sa doctrine; elle fournit à celle-ci sa base essentielle, et lui donne sa physionomie.

La doctrine de Calvin, au moins dans ses grands traits, est connue généralement. Et certes, ce n'est pas à tort que cet ensemble de dogmes porte son nom. C'est bien lui qui en est l'auteur; c'est bien lui qui a, non pas créé cette doctrine, non pas tiré de son intelligence les vérités partielles dont elle se compose,

lui-même repousserait bien loin cet honneur si nous voulions le lui faire, ou cette accusation, si nous voulions la lui intenter, mais recueilli de l'enseignement de Dieu avec tout le soin dont il était capable, extrait de la Parole du Seigneur avec une docile fidélité, ce qu'il y a vu déposé par l'action du Saint-Esprit. « Quant à ma doctrine, disait-il dans ses derniers « adieux à ses collègues, quatre semaines avant sa « mort, j'ay enseigné fidellement, et Dieu m'a faict la « grace d'escripre ce que j'ay faict le plus fidellement « qu'il m'a esté possible, et n'ay pas corrompu un « seul passage de l'Ecriture, ne destourné à mon « escient..... » [1]

C'est bien la doctrine de Calvin, indiquée déjà dans son premier essai d'*Institution* en 1535, saisie plus complètement depuis son étude de l'Epître aux Romains et le beau Commentaire sur ce livre qui en fut le fruit en 1539, mise à la portée des enfants même dans le *Catéchisme* dès 1541, fortement étudiée, tantôt dans ses sources scripturaires par les Commentaires, les Sermons et les Leçons qui comprennent presque tous les Livres inspirés, tantôt dans son ensemble systématique par les éditions successives de l'Institution chrétienne, tantôt dans quelques points spéciaux par les nombreux traités dont le recueil constitue l'énorme et précieux volume de ses *Opuscules*.

[1] Lettres françaises, II, p. 576-577.

C'est bien la doctrine de Calvin; mais c'est aussi celle de toute l'Eglise réformée : de l'Eglise de Genève, depuis que Calvin y fut arrivé, — des Eglises de France, depuis leur organisation régulière en 1559, — des Eglises de Suisse toujours plus complètement, et d'une manière officielle depuis l'adoption de la seconde Confession helvétique en 1566, — de l'Eglise d'Angleterre depuis le règne d'Edouard VI, — de celle d'Ecosse, puis, par les puritains émigrés, de celles d'Amérique, — en un mot, de toute cette branche si vivace du christianisme évangélique, à laquelle on a souvent donné le nom de Calvin, en la distinguant de sa sœur luthérienne, mais que l'on désigne mieux par le nom de *Branche réformée*.

Ce qui sépare profondément, et en commun, les deux branches évangéliques, la branche réformée et celle de la Confession d'Augsbourg, du catholicisme romain, c'est d'abord l'autorité normative attribuée tout entière et exclusivement à la Parole de Dieu, par opposition à l'autorité de la tradition et à l'infaillibilité de l'Eglise; c'est ensuite le salut reconnu comme le résultat d'un don gratuit de Dieu, par opposition au semi-pélagianisme que professe Rome, et au mérite qu'elle attribue aux œuvres; c'est enfin la médiation unique et parfaite de Jésus-Christ, seul et éternel Souverain Sacrificateur, par opposition à l'invocation des Saints, au rôle assigné à la Vierge Marie, et dont le XVI^{e} siècle n'avait pas encore vu, comme nous, toute l'énormité, et au sacerdoce romain.

Ce qui distingue entre elles les deux communions évangéliques, c'est que dans le salut, que toutes deux de concert proclament entièrement gratuit, la branche qui se rattache à Luther envisage surtout la manière dont l'homme se l'approprie, et fait son dogme central de la justification par la foi, tandis que Calvin et ceux qui ont marché sur ses traces envisagent surtout l'action de Dieu, sa grâce libre et toute-puissante, et font leur dogme central de cette souveraine et miséricordieuse initiative.[1] Qu'on nous comprenne bien. Ce ne sont pas là deux conceptions du christianisme opposées; elles le sont si peu que les deux principes que nous avons signalés sont tous deux professés et par Luther et par Calvin, et que, par exemple, la justification par la foi, centre de la doctrine luthérienne, est abondamment et admirablement développée dans l'Institution chrétienne. Ce sont seulement deux points de vue divers, qui pourraient probablement se fondre, et se fondront peut-être un jour dans une synthèse supérieure, mais qui, historiquement et à nos yeux, sans constituer une contradiction, constituent une distinction bien prononcée.

[1] « Luther, s'attachant à l'anthropologie chrétienne, établit comme « article fondamental la justification par la foi de l'homme régénéré; « tandis que Calvin, s'attachant surtout à la théologie, à la doctrine « de Dieu, proclame par-dessus tout le salut par la souveraineté de la « grâce divine. »

MERLE. *Hist. de la Réf. au temps de Calvin*, III, p. 326.

La souveraineté absolue de Dieu, sa libre grâce dans le salut de l'homme, c'est ce que tout lecteur attentif verra constamment ressortir des écrits de Calvin. Il est impossible de les étudier, même de les parcourir, sans y retrouver à chaque pas le néant de l'homme, son incapacité, sa misère, et la puissance de Dieu, son action toujours efficace, sa volonté suprême s'accomplissant en toutes choses, sa gloire enfin, terme dernier auquel tout doit concourir. Cette grande vérité, une sous sa double face, n'est pas seulement exprimée dans une foule de passages, mais elle est, on le sent très-bien, le fond même de la pensée de Calvin ; elle se détache, avec une puissance singulière, comme l'impression générale que produit son enseignement, comme la conclusion à laquelle il vient aboutir.

Il en a bien lui-même le sentiment. Quand il s'adresse au Roi de France pour lui exposer la doctrine réformée dont il veut se faire le défenseur devant son trône, c'est sur cette vérité qu'il insiste tout d'abord : « Quelle chose convient mieux à la foy, que de nous « recognoistre nuds de toute vertu pour estre vestus « de Dieu? vuides de tout bien, pour estre remplis « de luy? serfs de péché, pour estre délivrez de luy? « aveugles, pour estre de luy illuminez? boiteux, pour « estre de luy redressez? débiles, pour estre de luy « soustenus? de nous oster toute matière de gloire, « afin que luy seul soit glorifié, et nous en luy?..... « Qu'est-il plus propre à la foy, que se promettre

« Dieu pour un Père doux et bénin, quand Christ est « recognu pour frère et propiciateur? que d'attendre « tout bien et toute prospérité de Dieu, duquel la di- « lection s'est tant estendue envers nous qu'il n'a « point espargné son propre Fils, qu'il ne l'ait livré « pour nous? que de reposer en une certaine attente « de salut et vie éternelle, quand on pense que Christ « nous a esté donné du Père, auquel tels thrésors « sont cachez? A ces choses ils répugnent, et disent « qu'une telle certitude de fiance n'est pas sans arro- « gance et présomption. Mais comme il ne faut rien « présumer de nous, aussi nous devons présumer « toutes choses de Dieu : et ne sommes pour autre rai- « son despouillez de toute vaine gloire, sinon afin de « nous glorifier en Dieu. »

De même, dans sa lettre mémorable (du 22 Octobre 1548) au Duc de Sommerset, protecteur ou régent d'Angleterre pendant la minorité d'Edouard VI, lettre qui est un vrai manifeste de la Réformation, lorsqu'il veut exposer sommairement la doctrine évangélique, il commence par cette idée fondamentale : « Loué soit Dieu, écrit-il, vous n'estes pas à ensei- « gner quelle est la vraye foi des chrestiens et la doc- « trine qu'ils doibvent tenir, veu que par vostre « moyen la vraye pureté de la foy est restituée. C'est « que nous tenions Dieu pour le seul gouverneur de « nos âmes, que nous tenions sa loy pour la seule « reigle et régime spirituel de nos consciences..... « D'aultre part que congnoissant qu'il n'y a que toute

« malheureté en nous, et que nous sommes corrom-
« pus en tous nos sens et affections, tellement que
« c'est ung abysme d'iniquité que nos âmes, estans
« désespérez en nous, ayans aussi anéanti toute pré-
« sumption de nostre sagesse, dignité ou pouvoir de
« bien faire, nous recourions à la fontaine de tous
« biens qui est Jésus-Christ. » [1] Il indique ensuite brièvement les principaux traits du dogme chrétien, mais, dès l'entrée, vous avez reconnu la direction essentielle de sa pensée.

Et rappelez-vous le début de son Catéchisme, début qui d'ailleurs en expose le plan tout entier :

« Quelle est la principale fin de la vie humaine?

« C'est de cognoistre Dieu.

« Pourquoy dis-tu cela?

« Pource qu'il nous a créez et mis au monde pour
« estre glorifié en nous. Et c'est bien raison que nous
« rapportions nostre vie à sa gloire, puisqu'il en est
« le commencement. »

« ... Mais quelle est la vraye et droicte cognoissance de Dieu?

« Quand on le cognoist à fin de l'honorer.

« Quelle est la manière de le bien honorer?

« C'est que nous ayons toute nostre confiance en
« luy : que nous le servions en obéissant à sa volonté :
« que nous le requérions en toutes nos nécessitez,
« cerchans en luy salut et tous biens : et que nous

[1] Lettres françaises, I, p. 269.

« recognoissions tant de cueur que de bouche que tout « bien procède de luy seul. »

La chose est assez évidente pour qu'il soit inutile d'insister ; les quatre parties dans lesquelles va se diviser cette instruction chrétienne, sont rattachées chacune directement à la souveraineté de Dieu : la foi, qui est la confiance en lui ; — la vie pratique ou la morale, qui est l'obéissance à sa volonté ; — la prière, qui est le recours à sa miséricorde ; — le culte et la profession qui consistent à reconnaître que de lui seul procède tout bien.

La souveraineté absolue de Dieu ! Elle est mise en évidence par la source même à laquelle Calvin, comme nous l'indiquions en passant, va puiser toute sa doctrine, la Sainte-Ecriture reconnue comme la Parole de Dieu. C'est une autorité sans réplique et sans restriction qu'il attribue à cette Parole, c'est avec une soumission entière qu'il s'incline devant elle, et veut que tous s'inclinent pareillement.

Nous n'abordons pas ici ce qui touche aux questions, si fort débattues de nos jours, de l'inspiration des Ecritures, du rôle de la critique, de la position que doit prendre la raison individuelle en présence de la révélation. Il y aurait beaucoup à dire : on a souvent sur ce sujet, et dans deux sens opposés, méconnu la pensée de Calvin. L'autorité de l'Ecriture, pour lui, n'est pas extérieure, légale, semblable à celle d'un code de lois : elle est spirituelle et s'adresse

à la foi qui la reconnaît. D'autre part, elle est établie non pas proprement par le jugement individuel de l'homme, par sa raison ou sa conscience personnelle, mais par le témoignage du Saint-Esprit, de l'Esprit de Dieu, parlant dans le cœur de celui qui est soumis à son influence. Ce point de vue remarquable et très-digne d'être sérieusement étudié, est exposé de main de maître au 1er livre de l'Institution, du chap. VIe au IXe, et surtout dans le chap. VIIe.

Mais nous parlons maintenant du point de vue pratique, de la place que Calvin donne en fait à l'Ecriture, dans l'élaboration de sa doctrine. Les déclarations les plus explicites à cet égard remplissent ses œuvres ; on en rencontre fréquemment dans ses Commentaires, dans ses écrits dogmatiques et polémiques, dans ses prédications.[1] Bornons-nous à une seule citation ; elle a ceci de particulièrement significatif qu'elle se trouve en tête du premier ouvrage théologique que Calvin ait publié, de ce traité contre les Anabaptistes, intitulé un peu bizarrement *Psychopannychia,* c'est-à-dire *veille de l'âme,* et dans lequel il combat surtout l'idée du sommeil ou de la mort de l'âme, et établit scripturairement son immortalité. Cet écrit fut publié d'abord à Orléans, en 1534. Voici ce que nous lisons dans la préface d'une seconde édi-

[1] Voir par exemple : Comment. sur Act. XVII. 11. — Sur 2 Tim. III, 16. — Inst chrét., liv. I, chap. VI, 3 ; chap. IX, 1. — Lett. franç., I, p. 280. — Serm. XIV. sur le Ps. CXIX. — Opusc., p. 1993.

tion, datée de Bâle, 1536 : « Je say quelle grace peut « avoir la nouveauté pour donner plaisir aux aureilles « d'aucuns : mais on doit penser qu'il n'y a qu'une « seule voix de vie qui sort de la bouche du Seigneur. « Nos aureilles doyvent certes estre ouvertes à icelle « seule, quand il est question de la doctrine de salut, « et fermées à toutes autres quelles qu'elles soyent. « La parole de Dieu n'est point nouvelle : mais telle « qu'elle a esté dès le commencement, elle est encore « et sera à tout jamais.... »

« Dépendons tousjours de la bouche du Seigneur, « et ayons les yeux fichez incessamment sur sa Parolle, « et n'adjoustons rien, ou ne meslons rien du nostre « avec sa sapience, à celle fin que nostre levain ne « corrompe toute la masse, et ne rende fade le sel « mesme qui est en nous. Monstrons-nous disciples « obéissans du Seigneur, tels qu'il nous veut avoir, « à savoir humbles, povres, du tout vuides de nostre « sagesse, pleins de zèle d'apprendre : toutesfois ne « sachans rien, ou ne voulans rien savoir, sinon ce « qu'iceluy nous enseignera, et d'avantage fuyans « comme poison mortelle tout ce qui est estrange et « hors de sa doctrine. » [1]

La souveraineté absolue de Dieu ! Elle est au fond du dogme qui caractérise essentiellement le système théologique de Calvin, du dogme qui, pour tous,

[1] Opusc., p. 2, 3, 4.

amis, ennemis, indifférents même, est indissolublement attaché à son nom, du dogme de la prédestination. Nous le trouvons en effet exposé dans toute son ampleur au IIIe livre de l'Institution chrétienne dont il remplit quatre longs chapitres; il occupe une place importante dans les confessions de foi sorties de la plume du Réformateur, [1] et en particulier dans la Confession des Eglises de France [2] qui se rattache si intimément à lui; il reparaît sans cesse dans ses Commentaires sur le Nouveau-Testament et dans ses prédications; il fait l'objet d'un traité spécial et considérable, écrit par Calvin et dédié aux Magistrats genevois par tous ses collègues.

Or, qu'est-ce que cette doctrine? Nous ne pouvons ici, vous le comprenez, en présenter même une esquisse sommaire; d'ailleurs, pour ceux qui voudraient l'étudier, les chapitres de l'Institution que je rappelais en offrent le développement parfaitement clair, complet, sans aucune réticence, et à la portée de tout lecteur sérieux. Mais, au fond, la doctrine de la prédestination revient à ceci. Toute l'œuvre du salut, depuis sa première origine jusqu'à sa dernière consommation, dans son ensemble, dans son développement historique, dans son application à chaque fidèle, est l'œuvre de Dieu; elle dérive de sa volonté souveraine, souverainement juste, et souverainement miséricor-

[1] Lettr. franç., II, p. 153-154. — Opusc., p. 1994.

[2] Art. XII et XXI.

dieuse. Quiconque est sauvé, l'est parce que Dieu l'a voulu ainsi de toute éternité. Dans le royaume de la grâce comme dans le règne de la nature, il est le Maître absolu, n'ayant à rendre compte à nul qu'à soi-même de ses bienfaits comme de ses jugements. « Il convient porter cest honneur à sa volonté, dit « Calvin, qu'elle nous suffise pour toute raison, d'au- « tant qu'elle est la fontaine et reigle de toute justice.... « Quand nous colloquons la volonté de Dieu en degré « souverain par-dessus toutes causes, jà n'advienne « que nous pensions qu'il face rien sans bonne rai- « son: seulement nous entendons qu'il a telle puis- « sance et authorité, qu'il nous convient acquiescer à « tout ce qu'il veut. »[1] C'est là le côté transcendant de la doctrine. Voici maintenant le côté pratique, si souvent méconnu. Le chrétien peut donc, dans une foi entière en la miséricorde du Seigneur, marcher en avant avec une pleine reconnaissance, avec une confiance joyeuse et absolue, certain que son salut n'est pas à la merci de sa propre force qui n'est que faiblesse, de sa propre vigilance ou de sa propre fidélité, mais qu'il est dans la main du Tout-Bon, du Fidèle, du Tout-Puissant. Il est intéressant de recueillir le jugement que porte, sur la partie de l'Institution traitant de ce sujet, un écrivain qui n'est pas un théologien, mais qui est un esprit droit, ouvert, très-cultivé, et qui connaît bien Calvin: « Je suis arrivé au

[1] Opusc., p. 1265.

« terme de cette lecture pénible, dit M. Sayous, [1] avec « une autre impression que je ne m'y étais attendu,... « Au fond, qu'est-ce que cette élection gratuite, ce « salut que nos œuvres n'ont pas gagné, cette misé- « ricorde sans conditions? une profonde humilité de « la créature devant son Dieu.... Calvin ne cesse de le « répéter : Nous ne sommes rien, bien moins que rien, « auprès de cet Etre qui est tout, et que nos re- « gards ne peuvent seulement contempler dans son « éclatante grandeur. »

On a souvent reproché à cette doctrine d'être du fatalisme, d'ôter à l'homme la responsabilité de sa conduite; on a fait des raisonnements soi-disant logiques, dont le résultat serait que l'homme, élu ou non, n'a qu'à croiser les bras et à attendre dans l'inaction ce qu'il plaira à Dieu de faire de lui. Il y a pourtant un fait qui saute aux yeux quand on examine l'histoire. « Les disciples de Calvin, écrit M. le professeur « De Félice dans un ouvrage tout récent, [2] j'entends les « disciples vrais et complets, ont été toujours, par- « tout, depuis trois cents ans, les hommes les plus « forts, les plus constants, les mieux préparés aux « mâles entreprises et aux dévouements héroïques. « Ainsi, par exemple, nos pères (c'est à des Français « que s'adresse l'auteur), avec leur longue liste de « martyrs, avec l'indomptable énergie qui les a fait

[1] Etudes littéraires sur les écrivains franç. de la Réform., I, p. 133.

[2] Histoire des Synodes nationaux, p. 34, 35 et 36.

« triompher de deux siècles de persécutions. Ainsi « encore ceux qui ont tant honoré le nom de *gueux* « dans les Pays-Bas, cette poignée de grands citoyens « qui vainquit Philippe II dont les Etats embrassaient « les deux mondes. Ainsi les presbytériens d'Ecosse, « debout avant tous les autres pour la défense de la « liberté religieuse et civile ; les puritains de Crom- « well, qui ont maintenu, au prix de leur sang, et « élargi la vieille charte de l'Angleterre ; les pèlerins de « Plymouth, qui ont posé les fondements des Etats- « Unis.... On ne citerait pas dans les trois derniers « siècles, un seul progrès, depuis la liberté des cul- « tes jusqu'à l'abolition de l'esclavage, où les disciples « du Réformateur français n'aient mis les premiers « la main, et les derniers. »

En présence de ce fait bien constaté, que deviennent les objections dont je parlais? La foi à la prédestination se rencontrant avec l'individualité chrétienne et l'énergie active poussée au plus haut degré, est-ce une simple anomalie, une inconséquence? Non, les anomalies et les inconséquences ne se produisent pas sur une pareille échelle et avec une aussi constante régularité. Non, il y a entre ces deux termes, qui semblent opposés, un lien nécessaire. La prédestination, en même temps qu'elle met en lumière la volonté souveraine de Dieu, garantit d'une manière absolue l'individualité du fidèle, puisqu'elle donne à cette individualité une base éternelle, puisqu'elle fait sentir à chaque chrétien que sa personne, si chétive

soit-elle, et son action aussi, a sa place marquée dans les desseins éternels du Seigneur, puisqu'en l'abaissant, en l'anéantissant d'une part devant la volonté seule réelle de Dieu, elle le relève d'autre part en l'unissant, en l'associant à ce Dieu. « Pour le calvi-« niste, dit encore M. De Félice, Dieu lui-même, un « Dieu personnel, juste et bon, est au commence-« ment, au milieu, à la fin de toute son œuvre et de « toute sa vie. Dieu l'a choisi, pour employer les ter-« mes de la confession de foi, en son conseil éternel « et immuable. Dieu l'inspire, le conduit, le fait per-« sévérer; car comme c'est à Dieu de faire le com-« mencement, c'est à lui de parachever. C'est Dieu « qui résiste, qui persiste en lui, et l'élève au-dessus « du monde. Et fût-il seul en face de l'espèce hu-« maine armée contre lui, le fidèle reste debout, parce « qu'il est fort de la force de Dieu. »

Ce qui a été vrai pendant trois siècles des disciples de Calvin, a d'abord été vrai du Réformateur lui-même. Lui, le docteur de la grâce souveraine de Dieu, lui, dans la pensée et dans l'enseignement de qui la prédestination tient une place si prépondérante, quelques-uns diront si excessive, qu'a-t-il été dans la pratique? Jamais, peut-être, depuis saint Paul, on n'a vu une vie plus active. Nul homme, plus que lui, n'a développé et appliqué ses forces, travaillé, livré des combats, veillé sur lui-même et sur l'Eglise, déployé enfin une individualité puissante et une infatigable énergie. Tout cela, chez lui, comme chez saint Paul,

comme chez Augustin, s'alliait sans la moindre difficulté avec le principe de sa doctrine, avec la souveraineté de Dieu.

III

Calvin adressait à un de ses correspondants ce court avertissement, gracieux par la forme, bien sérieux par le sens, et bien souvent applicable: « Nous apprenons « à deviser, au lieu qu'il nous convenoit apprendre à « vivre. »[1] Ce « nous », n'était-il sous sa plume qu'une formule modeste et polie? ou prenait-il réellement sa part du reproche? Je ne sais; mais il me semble que peu d'hommes l'ont mérité moins que lui. S'il parlait, s'il dissertait, s'il enseignait, ce n'était pas pour se dispenser d'agir; et il est assurément question d'une chose éminemment vivante et réalisée dans les faits quand il est question de son œuvre. Sa doctrine n'était même, à ses yeux, qu'une partie préparatoire de cette œuvre, une prémisse, devant avoir la pratique pour conclusion indispensable. « Il faut, a-t-il écrit, com-

[1] Lettres françaises, I, p. 243.

« passer toutes doctrines à ceste regle, que seulement « celle-là soit approuvée, qui sert à édification. »[1] Aussi, si nous avons étudié sa doctrine à part, c'était à cause de son importance et pour plus de clarté; mais il est nécessaire de jeter maintenant un coup-d'œil sur son œuvre elle-même, prise dans son ensemble, et de la montrer inspirée par le même principe que nous avons vu dominer la vie de l'homme et la doctrine du théologien.

L'œuvre de Calvin! Quelle imposante unité elle présente au-dessus de la multiplicité de ses détails, et dans les champs variés qu'elle embrasse! C'est la Réformation de l'Eglise, c'est le culte de Dieu nettoyé de toute idolâtrie et de toute superstition, ce sont les mœurs publiques et particulières ramenées à la pureté chrétienne, c'est la discipline établie et maintenue, c'est la prédication de l'Evangile de grâce et de sainteté, c'est le péché combattu sous toutes ses formes, poursuivi dans tous ses retranchements, c'est — pour tout dire en un mot — le règne de Dieu remis en lumière, et ce règne s'établissant glorieusement sur les individus, sur les familles et sur les nations.

Le Réformateur était parfaitement au clair quant à ce qu'il voulait, et il avait la conscience nette à cet égard. Dans un moment où il avait de pénibles discussions avec les Bernois qui se plaignaient grave-

[1] Commentaire sur 1 Tim. I, 4.

ment de lui, et d'ailleurs ne l'avaient jamais aimé,[1] il pouvait leur écrire, sans crainte d'être démenti : « J'ay tasché fidèlement par tout où j'ay esté de servir à « Dieu et à son Eglise, et advancer le règne de Jésus-« Christ. Vous aviez, comme je croy, cogneu ce zèle-« là en moy. »[2] « Advancer le règne de Jésus-Christ » : c'est précisément ce que nous avons exprimé. Et, en effet, que l'on ait présents à l'esprit les principaux traits de son activité, on les verra tous converger vers ce même but ; on y reconnaîtra constamment le principe fondamental que nous avons signalé chez lui.

Avant d'aller plus loin, cependant, et de montrer d'une manière plus précise dans l'œuvre de Calvin le but que nous indiquons, nous avons de sérieuses réserves à faire. Elles concernent les moyens par lesquels, d'accord avec toutes les Eglises de son temps, il pensa pouvoir atteindre ce but. Une erreur grave et féconde en déplorables conséquences nous paraît impliquée dans l'emploi de plusieurs de ces moyens.

M. le pasteur L. Bonnet, dans de remarquables articles sur Calvin, dont il a enrichi la *Revue chrétienne,* il y a quelques années, et qui, malheureusement, sont restés jusqu'à présent inachevés, caractérise comme suit la situation de Genève, au moment où la Réformation venait d'y être officiellement adop-

[1] Voyez les derniers discours de Calvin. Lettres franç., II, p. 579.

[2] Mars 1555. Lettres franç., II, p. 34.

tée, peu avant l'arrivée de Calvin dans ses murs: « Deux voies s'ouvraient dès lors devant les réforma- « teurs pour affermir leur œuvre. Réunir en Eglise « évangélique tous les chrétiens décidés et tous ceux « dont la conviction était assez avancée pour se join- « dre à eux par une adhésion libre et sincère, puis « de là, comme d'un centre de lumière et de chaleur, « faire rayonner la vérité et la vie chrétienne sur tout « le reste de la société, où n'auraient pas tardé à « s'étendre leurs conquêtes. Ou bien, adopter la fiction « que toute la population de Genève avait admis les « principes de la Réforme, lui faire solennellement « jurer une confession de foi et un système de vie « morale, et appliquer une contrainte rigoureuse à tous « ceux qui ne se soumettraient pas à cette constitution « sanctionnée par l'Etat et ayant force de loi. La pre- « mière de ces voies était parfaitement inconnue au « seizième siècle. » [1]

Ce fut donc la seconde voie qui fut adoptée. Le peuple, dans son ensemble, pris en bloc pour ainsi dire, fut censé avoir fait acte de christianisme évangélique et s'être consacré au Seigneur; l'Etat lui-même fut déclaré être un Etat chrétien, portant ce caractère comme trait essentiel de son existence, ayant par conséquent dans ses attributions officielles, et en première ligne, celle de faire respecter et triompher les principes évangéliques, la doctrine évangé-

[1] *Revue chrétienne* du 15 Juin 1858, vol. V, p. 357.

lique, la morale évangélique, partout où pouvait atteindre son action. Deux fois dans l'année 1536, d'abord le 21 Mai, sous l'influence de Farel seul — Calvin n'était pas encore venu à Genève, — puis de nouveau le 10 Novembre, deux mois après que « ce Français », comme l'appellent alors nos registres, eut commencé ses leçons, le peuple de Genève, rassemblé en Conseil Général, prit cet engagement solennel. De là résultèrent les luttes qui amenèrent l'exil des Réformateurs; mais quand Calvin consentit à revenir, en 1541, il ne le fit que sur un nouvel engagement de ce genre, et après que l'établissement de la discipline officielle, garantie par l'Etat, et dont le Consistoire devait être l'organe, lui eut été positivement accordé.

Comment s'est-il fait que les Eglises protestantes, tous leurs docteurs en tête, et en particulier Calvin, un esprit si clair et si pratique, aient pu admettre comme une vérité nécessaire ce qui nous paraît maintenant une erreur manifeste, condamnée par l'esprit de l'Evangile, et non moins condamnée par les faits? Pour les Eglises en général, il faut tenir grand compte de la force que possèdent des habitudes de plusieurs siècles: de tels préjugés sont des chaînes multiples, puissantes, inaperçues, qu'on ne saurait rompre en un jour. D'ailleurs, l'illusion ou la fiction n'était pourtant pas si grossière qu'on serait d'abord tenté de le croire. Les réformateurs ne s'imaginaient point que des peuples tout entiers fussent chrétiens, au sens

réel et complet de ce titre. C'était, dans leur système, un idéal reconnu et accepté par la nation, et à la réalisation duquel il fallait travailler. L'erreur consistait à admettre qu'un peuple, comme peuple, puisse prendre cet idéal au sérieux, que cette réalisation soit possible, et qu'elle rentre dans la tâche et les attributions de l'Etat. Quant à Calvin, en particulier, s'il adopta ce principe avec une telle plénitude de conviction, il y fut certainement entraîné par une malheureuse confusion entre l'Ancienne-Alliance et la Nouvelle, pour n'avoir pas reconnu ce que la première avait de transitoire et de spécial, et pour avoir attribué une valeur absolue à l'institution théocratique, réalisée par l'Eternel auprès du peuple hébreu, dans une économie préparatoire et limitée. Ses études juridiques et l'influence qu'a pu exercer sur lui le droit romain, n'ont-elles peut-être pas contribué à incliner ses idées de ce côté? C'est une question que je pose, laissant à de plus compétents le soin de la résoudre.

De cette erreur, comme d'une source malsaine, ont découlé sur l'œuvre de Calvin des suites fâcheuses de deux espèces. D'abord toute une partie politique qui s'est mêlée nécessairement à sa tâche religieuse: il y a là, pour l'historien, des questions à étudier, encore mal élucidées et compliquées d'éléments divers. Nous ne voulons pas y toucher. Ensuite et surtout, l'immixtion du pouvoir civil dans les choses de la conscience. L'épée du magistrat fut appelée

à trancher des nœuds dont l'Epée de l'Esprit seule devrait approcher ; toute une pénalité matérielle, infligée par l'Etat, vint s'appliquer à l'erreur, à l'hérésie, au schisme, à des péchés dont la société ne peut pas légitimement connaître ; tout un système théocratique fut érigé, mais privé de l'intervention surnaturelle de Dieu, condition indispensable d'une vraie théocratie, et qui a abouti, comme conséquence extrême, et comme éternel avertissement, à l'affreuse et ineffaçable tache que porte au front la Réforme du XVI^e^ siècle, au supplice de Servet.

J'ai dit *la Réforme du XVI^e^ siècle*, et non pas Calvin seulement. Que celui-ci ait voulu, provoqué, approuvé pleinement et sans nulle hésitation, la mort du malheureux Espagnol, sauf pourtant le genre du supplice qu'il aurait désiré moins cruel, [1] c'est incontestable : lui-même le déclare à maintes reprises. Mais qu'il soit l'auteur unique ou même principal de cette mort, c'est ce que les faits démontrent être faux. Si une grande et lourde responsabilité retombe sur lui, elle retombe du même poids sur ses collègues, sur les magistrats genevois, sur les Eglises et les gouvernements réformés de la Suisse qui furent appelés à

[1] ... « Spero capitale saltem force judicium : pœnæ vero atrocitatem « remitti cupio » .... Calvinus Farello. 20 Aug. 1553.

... « Cras ad supplicium ducetur. Genus mortis conati sumus mu- « tare, sed frustra... » Calvinus Farello. 26 Octob. 1553

... « Quod pœnæ atrocitatem leniri cupis, facis amici officium in « inimicissimum tibi hominem... » Farellus Calvino. 8 Sept. 1553.

se prononcer, et qui se prononcèrent explicitement, sur les Eglises de l'Europe, qui, par la bouche de leurs docteurs, et en particulier du doux Mélanchthon, félicitèrent Genève d'avoir si bien défendu et vengé l'honneur de Dieu, comme on disait. — Hélas !

Nous ne pouvons nous arrêter davantage sur ce triste procès. Mais à ceux qui désireraient l'étudier sérieusement, à ceux qui ne se contentent pas des banales déclamations, presque toujours aussi injustes que ridicules, qu'on entend si souvent, ou qui voudraient pouvoir y répondre, nous rappellerons le travail complet et définitif de M. le professeur Rilliet-De Candolle.[1] C'est là de la véritable et solide histoire, où l'exactitude scrupuleuse, qui ne marche que pièces en mains, s'unit à la hauteur des vues et à une réelle impartialité.

Revenons maintenant. Nous avons fait nos réserves, nous les avons faites abondamment et franchement.

Mais, s'il est vrai, comme nous l'avons reconnu avec tristesse, que dans la poursuite de son but, l'établissement du règne de Christ, Calvin a recommandé et employé des moyens que nous réprouvons, ce serait étrangement se méprendre que de penser qu'il s'y soit renfermé exclusivement. Non, son œuvre à ses

[1] Relation du procès criminel intenté à Genève, en 1553, contre M. Servet. Dans les Mémoires et Documents publiés par la Soc. d'hist. et d'archéol. de Genève. T. III, 1844.

yeux était essentiellement spirituelle, et c'est spirituellement qu'il y voulait travailler. Et même pourquoi recourait-il à l'intervention de la puissance civile dans le domaine religieux? Précisément parce qu'il croyait, bien à tort selon nous, à la possibilité de spiritualiser cette action, à la possibilité d'en faire un instrument fidèle de l'Esprit de Dieu. Mais qu'il regardât plus haut, qu'il attribuât la principale, la vraie importance aux moyens tout spirituels, c'est ce qui ressort de ses déclarations explicites et des faits eux-mêmes.

Reprenons cette lettre, « au Protecteur d'Angleterre », que nous avons déjà citée. A cet homme, représentant du pouvoir civil, placé à la tête d'un grand royaume où l'œuvre à laquelle Calvin se consacrait, demandait à être vigoureusement avancée, voici ce qu'écrit le Réformateur: « Voulons-nous sen-« tir la puissance de Dieu de nostre costé? Suyvons « simplement ce qu'il nous dit. Surtout il nous fault « tenir ceste maxime que la réformation de son Eglise « est œuvre de sa main. Parquoy il fault qu'en cest « endroict les hommes se laissent conduyre par luy. « Qui plus est, soit en restaurant l'Eglise, soit en la « gardant, il y veult le plus souvent procéder d'une « façon admirable et incongneue aux hommes. Par-« quoy de restraindre ceste restauration qui doibt « estre divine à la mesure de nostre sens, et assub-« jectir ce qui est céleste à la terre et au monde, il « n'y a point de propos. Par cela, je n'exclus point

« la prudence qui est fort requise à tenir tous bons « moyens et propres à ne point excéder ne çà ne là « en quelque extrémité, à gaigner tout le monde à « Dieu, si possible estoit. Mais il fault que la prudence « de l'Esperit domine, non point de la chair, et « qu'ayant interrogué la bouche du Seigneur, nous « luy demandions qu'il nous guide et conduise, plus « tost que de suyvre nostre sens. » [1]

Dans cette discipline même, telle qu'il l'avait organisée à Genève, où elle lui survécut longtemps, dans cette discipline, fâcheuse à bien des égards par la manière dont on l'exerçait, et la confusion que nous y avons signalée, si nous nous élevons au-dessus des procédés d'application, si nous cherchons le principe et le but, c'est la souveraineté de Dieu sur son peuple, c'est l'obligation pour le chrétien de s'assujettir entièrement au joug du Seigneur et de marcher dans la sainteté, que nous y retrouvons : « Je vous prie, « Monseigneur, écrit encore Calvin au duc de Som- « merset, d'y tenir la bride royde, et faire que ceux « qui oyent la doctrine de l'Evangile, s'approuvent « estre chrestiens par saincteté de vie. Car comme « la doctrine est l'âme de l'Eglise pour la vivifier, « aussy la discipline et correction des vices sont comme

[1] Lettres françaises, I, p. 277-278.

« les nerfs pour maintenir le corps en son estat et « vigueur.... » [1]

Ouvrez d'ailleurs les *Ordonnances ecclésiastiques* où cette discipline est officiellement réglementée. A côté de ce que les formes ont de légal, de contraint, d'opposé à nos habitudes modernes et, je le crois, au véritable esprit évangélique, vous y verrez percer cependant l'idée élevée qui nous occupe, de même qu'un corps vigoureux laisse deviner ses formes sous les plis gênants d'un vêtement mal fait. Les fonctions des membres du Consistoire sont définies ainsi : « La « charge des Anciens est de prendre garde sur la vie « d'un chacun, d'admonnester amiablement ceux qu'ils « verront faillir et mener vie désordonnée, et là où « besoin seroit, en faire rapport au Consistoire, au- « quel se doivent faire les censures ecclésiastiques. » (Art. LXVII.) Le serment qu'ils prêtaient est ainsi conçu : « Je promets et jure suyvant la charge qui « m'est donnée, de veiller sur tous scandales, em- « pescher toutes idolâtries, blasphêmes, dissolutions, « et autres choses contrevenantes à l'honneur de Dieu, « et à la réformation de l'Evangile, et d'admonester « ceux qu'il appartiendra, selon que l'occasion m'en « sera donnée. Item quand je sçauray chose digne « d'estre rapportée au Consistoire, d'en faire mon « devoir fidèlement, sans haine ni faveur, mais seule- « ment afin que l'Eglise soit maintenue en bon ordre,

[1] Lettres françaises, I, p. 280.

« et en la crainte de Dieu. » (Art. LXXV et LXXVI.)[1] L'honneur de Dieu, — la crainte de Dieu, — le bon ordre de l'Eglise, — qu'est-ce que tout cela, sinon la souveraineté du Seigneur descendant sur le terrain pratique et s'exprimant par les faits?

Puis, n'oublions pas le moyen essentiel employé par Calvin lui-même avec une abondance et une force qui nous étonnent, le moyen dont il attestait l'importance capitale lorsqu'il écrivait: « Combien que les « édicts et statuts des princes soient bonnes aydes « pour advancer et maintenir l'estat de la chrestienté, « si est-ce toutefois que Dieu veult déclairer sa vertu « souveraine en ce glayve spirituel de sa parolle, « quand elle est annoncée par les pasteurs. »[2] Or la prédication, telle qu'il la conçoit, se rattache directement à la souveraineté de Dieu, et de deux manières: par son origine et par son objet.

Par son origine. Elle est, aux yeux de Calvin, le moyen par lequel le Seigneur lui-même parle à son Eglise et la gouverne. C'est Lui qui l'a instituée, c'est Lui qui la dirige par son Esprit. Le prédicateur fidèle de l'Evangile, est le représentant exact, moins l'inspiration surnaturelle qui était un don spécial, de ce qu'était le prophète auprès de l'ancien peuple de Dieu; la même soumission lui est due, soumission

[1] Ordonn. ecclés. du 3 Juin 1576. Edit. officielle de 1735.

[2] Lettres françaises, I, p. 273.

non point servile mais spirituelle et s'adressant au Dieu qui l'envoie, non point aveugle et crédule, mais éclairée et réfléchie, ne perdant jamais de vue les Ecritures dont l'autorité est le contrôle constant de tout enseignement religieux. On trouve dans les écrits du Réformateur, surtout dans ses sermons, des développements, souvent très-détaillés et très-précis, de cette idée [1] Voici une courte citation qui indique au moins son point de vue: « Celuy qui ne tient conte « des sermons et ne les fréquente point, se monstre « rebelle à Dieu. Et qui le prononce? Luy-mesmes. « Il ne faut point que nous allions disputer là-dessus. « Car nostre Seigneur déclaire que tous ceux qui ne « se veulent point paisiblement assujettir à cest ordre, « et à ceste police qu'il a ordonné, que tous ceux-là « luy sont rebelles... Car si nous demandons que Dieu « règne sur nous, il faut que les hommes qui ont la « charge et office de parler en son nom, soyent re- « ceus, et que chacun se range là, et grans et pe- « tis. » [2]

Et quel est l'objet de cette prédication? Encore la

[1] .. . « Il y en a qui diront aujourd'huy: Voilà Calvin qui se faict « prophète quand il dict que on cognoistra qu'il y a eu ung prophète en- « tre nous. Il entend cela de Luy, et est-il prophète? Or puisque c'est « la doctrine de Dieu que j'annonce, il fault bien que je parle ce lan- « gage.... » Sermon sur Ezéch. II. Calvin d'après Calvin, p. 296. — Bolsec ne pouvait manquer de se faire l'écho d'accusations de ce genre. Voir sa Vie de Calvin, chap. XIII.

[2] Sermon CX sur le Deutéronome, p. 645.

souveraineté de Dieu, acceptée avec soumission par le fidèle, la consécration absolue que chaque membre de l'Eglise doit faire de lui-même, de sa vie, de son activité, au service du Seigneur. Contrairement à ce qu'on s'imagine parfois, cette prédication est principalement morale; elle explique l'Ecriture, mais surtout et constamment elle l'applique, entrant dans des détails d'une actualité, d'une réalité dont on n'oserait pas approcher de nos jours. Sans doute, dans des discours éminemment exégétiques, tout ce que l'Ecriture nous offre trouve sa place: enseignement dogmatique, réfutation de l'erreur, appels miséricordieux, consolations, promesses, espérances de l'éternité; mais les directions morales, les exhortations s'adressant à la conscience, la censure des vices, tels sont les sujets que le prédicateur affectionne et qu'il développe avec une abondance inépuisable, avec une énergie qui ne se lasse jamais. Ce qu'il veut avant tout, c'est de former pour le Seigneur *un peuple qui lui appartienne en propre et qui soit zélé pour les bonnes œuvres.* [1]

« Sachons, dit-il dans un de ses sermons, que la « doctrine a profité en nous, quand nous sommes « deuement reformez pour servir à Dieu: et c'est ce « qu'entend David au Psau. 84.... Que ceux qui ha- « bitent en la maison de Dieu, le loueront. A quel « propos doncques nous assemblons-nous? pourquoy

[1] Tite, II, 14.

« est-ce que l'Evangile nous est presché? pourquoy « avons-nous le Baptesme et la Cene, sinon à fin que « Dieu soit magnifié en nous? Or ceste louange ne « gist pas seulement au bout de la langue, mais elle « s'estend par toute la vie... Nous voyons maintenant « quel est le vray usage de tout l'ordre de l'Eglise : « c'est que nous servions purement à Dieu. » [1] Et ailleurs de même : « Notons bien que la parole de « Dieu se doit appliquer à l'instruction des hommes, « tellement qu'ils soyent disposez pour servir à « Dieu. Et c'est ce que l'Ecriture entend par ce mot « d'Edifier. » [2]

Voilà ce que disait le prédicateur du haut de cette chaire dans laquelle il proclama avec tant de puissance les miséricordes éternelles et la volonté souveraine de son Dieu-Sauveur. Ecoutons-le parlant dans une autre chaire, plus éloquente peut-être encore, et y attestant une dernière fois quelle était l'œuvre à laquelle il avait travaillé. Transportons-nous en face de cette scène que le tableau célèbre d'un de nos compatriotes a popularisée. C'est le 27 Avril. Calvin est assis sur ce lit où, dans un mois, jour pour jour, il expirera. Les Seigneurs Syndics et les membres du

[1] Quatre sermons traitant des matières fort utiles pour nostre temps. 1552. Opusc., p. 859.

[2] Serm. X sur l'Ep. à Tite, p. 498. — Voir aussi Sermon CLXXVIII, sur le Deutéronome, p. 1045.

Petit Conseil sont groupés autour de lui, écoutant avec un recueillement plein de tristesse ses exhortations que le secrétaire de la République recueille pour les transcrire le jour même dans les registres de l'Etat.

Calvin proteste « devant Dieu et devant Messeigneurs, qu'il a tasché de porter purement la parole « que Dieu luy avoit commis, s'assurant de n'avoir « point cheminé à l'adventure ny en erreur. » Puis il ajoute : « Au reste, il fault que Messeigneurs ayent « quelque petit mot d'exhortation : C'est qu'ils voient « l'estat auquel ils sont, et quand ils penseront estre « bien asseurez ou qu'ils seront menassez, il fault « qu'ils estiment tousjours que Dieu veut estre honoré « et qu'il se (réserve) de maintenir les estats publiqs « et touttes privez, et veult qu'on luy face hommage, « recognoissant qu'on dépend entièrement de luy.....

« Que si nous voulons estre maintenus en nostre « estat, il ne fault point que le siège auquel il nous « a mis soit déshonoré ; car il a dit qu'il honorera « ceux qui l'honoreront, et au contraire qu'il mettra « en opprobre ceux qui le mespriseront.

« Il n'y a supériorité que de Dieu, qui est Roy des « roys et Seigneur des seigneurs. Cecy est dit affin « que nous le servions purement selon sa parole, et « y pensions mieulx que jamais.... » [1]

Le lendemain, ce ne sont plus les magistrats, ce

[1] Lettres françaises, II, p. 569-571

sont les pasteurs, réunis à leur tour auprès de celui qui a été pendant vingt-trois ans, non pas leur chef, non pas leur évêque ou leur superintendant, mais, selon le beau titre encore usité parmi nous, leur *modérateur*. L'entretien est plus familier, plus intime ; des souvenirs personnels, des exhortations de détail, des confessions pleines d'une touchante humilité y ont une large place; mais la pensée dominante s'y retrouve encore : « J'ay esté parmi les combats, et « vous en expérimenterez qu'ils ne seront pas moin- « dres, mais plus grands.... Mais prenez courage et « vous fortifiez, car Dieu se servira de ceste Eglise « et la maintiendra, et vous asseure que Dieu la gar- « dera. » [1]

Son œuvre a été l'œuvre de Dieu, jusqu'au bout il en a la conscience, jusqu'au bout la suprême souveraineté du Seigneur est ce qui le préoccupe, et il y rend les autres attentifs, parce qu'il y trouve lui-même sa lumière et sa force.

[1] Ibid., p. 576.

Il est grand temps de conclure. De l'étude que nous avons essayée nous semble découler une conséquence toute pratique, dont l'utilité actuelle ne saurait échapper à personne, et sur laquelle, par cette raison même, nous pourrons être bref.

On cherche souvent à déterminer dans l'œuvre de Calvin — par où nous entendons sa doctrine, ses tendances, aussi bien que sa discipline ou ses institutions ecclésiastiques — ce qui doit être abandonné comme entaché d'erreur ou n'ayant eu qu'une valeur temporaire, et ce qui peut et doit être retenu. Cette recherche est légitime, nécessaire même. Sans doute, l'Evangile, manifestation divine de l'amour éternel et de la vérité absolue, est parfait et immuable dans son essence; mais l'homme qui le reçoit, l'homme qui en est l'interprète n'est pas infaillible, et il peut se tromper dans sa manière de s'approprier le don divin, de l'exposer à d'autres, de le réaliser dans des institutions. L'Evangile se trouve dans l'œuvre de Calvin, assurément; seulement il s'y trouve associé à des éléments qui appartiennent à Calvin et à son époque, à des éléments qui peuvent être erronés. Les discerner, les séparer, est un devoir. Mais que cette sépa-

ration est délicate! qu'elle est difficile dans un système si compacte et si bien lié! Ne pourrait-on pas trouver dans le principe que nous avons reconnu être à la base de la vie de Calvin, de sa doctrine, de son œuvre, dans le principe de la souveraineté absolue du Seigneur, principe qui est un dogme, mais qui est autant et plus encore une obligation, le point auquel nous devons nous rattacher pour continuer la tradition réformée, pour la continuer dans ses meilleures parties et dans ses applications les plus directement, les plus purement évangéliques?

La souveraineté absolue de Dieu! Combien il est important de la remettre en lumière à notre époque! On l'a souvent remarqué avec tristesse et inquiétude: le sentiment du respect est étrangement affaibli dans notre génération; toute supériorité paraît une injustice, toute autorité une tyrannie, toute obligation un joug insupportable; la notion du devoir s'efface; les bases mêmes de l'ordre moral sont ébranlées, et l'édifice craque de toutes parts. Un besoin fiévreux de liberté et d'indépendance pousse les hommes de notre siècle, et, rejetant tout contrepoids, menace de nous entraîner où? Dans un abîme, où les convictions salutaires s'enfoncent successivement, et où l'Eglise, et la société après elle, semble devoir s'engloutir.

Je ne viens pas ici intenter un procès en forme à notre siècle. Tout n'est pas à condamner, loin de là, dans ses tendances; tout n'est pas à regretter dans ce qu'il a attaqué ou détruit. Le besoin de liberté

est une noble, une sainte aspiration : *la liberté glorieuse des enfants de Dieu* nous est proposée par l'Apôtre comme le terme auquel le monde doit arriver.[1] Mais la liberté de la créature, où peut-elle trouver sa garantie, sinon dans l'union avec Celui qui seul est absolument libre, parce que seul il est saint et puissant, et par conséquent dans la soumission filiale à sa souveraineté? La liberté de la créature, que serait-elle, si elle prétendait se déterminer en dehors de Dieu, sinon une révolte insensée qui aboutirait au plus complet et au plus dégradant esclavage?

Le remède au mal que nous constatons, le contrepoids qui rétablira l'équilibre, Calvin nous l'a montré. Il ne s'agit point sans doute de reprendre son principe tel qu'il l'a conçu et appliqué. Nous sommes les hommes d'un autre temps, placés à bien des égards sur un autre terrain. L'Eglise a fait des expériences dont nous avons à tenir compte. Mais rappelons-nous à nous-mêmes, chrétiens, ce que le monde oublie ou méconnaît si volontiers, rappelons-nous que nous avons un Seigneur dans le ciel, et que notre destination est de le servir, de lui appartenir sans réserve. Rendons à ce grand principe la place fondamentale qu'il doit avoir dans nos consciences, dans notre vie, et cherchons, par notre exemple comme par notre influence, à le faire pénétrer de nouveau dans les mœurs, d'où une réaction, exagérée dans ce qu'elle

[1] Rom. VIII, 20.

a pu avoir de légitime, mais, plus souvent encore, simplement impie, l'a chassé.

La souveraineté absolue du Seigneur! C'est une pensée sérieuse, sévère dans un sens, et pourtant pleine de douceur, donnant à l'âme force et sécurité. Oui, au milieu de tout ce qui nous oppresse, au milieu de nos misères et de nos obscurités, au milieu des choses de la terre, des puissances du monde, de tout ce qui est d'en bas, nous avons besoin d'espace, de lumière, d'infini, d'influences meilleures, d'une puissance bienfaisante et sainte, nous avons besoin du ciel. *Sursum corda!* Les cœurs en haut! Là nous avons un Père, un Père saint, un Père qui est un Maître juste et qui veut être obéi. Que notre pensée se pénètre de sa pensée, et nous trouverons la vérité; que notre cœur s'attache à Lui, et nous trouverons la paix; que notre volonté se règle sur la sienne, et nous trouverons la sainteté. Que sa souveraineté, enfin, sérieusement acceptée, rencontre en nous une obéissance joyeuse et complète, et nous pourrons travailler à faire reconnaître cette souveraineté dans le monde, où seule elle peut apporter ce qui y manque, ce qui comblera le vide effrayant dont notre époque, plus que toute autre, semble démontrer la profondeur, l'ordre et la paix.

27 Mai 1864.

GTU LIBRARY
3 2400 00585 8760

PUBLICATIONS DU COMITÉ DE L'ALLIANCE ÉVANGÉLIQUE

Conférence de chrétiens évangéliques de toutes nations, à Berlin. Un vol. in-8° : 2 fr.

Cantiques. Broch. in-8° : 30 c.

Paysans et ouvriers de France. Rapport de M. le professeur Rosseeuw-Saint-Hilaire. Broch. in-8° : 30 c.

Examen critique du scepticisme contemporain en France. Rapport de M. le prof. Ernest Naville. Br. in-8° : 30 c.

Les Conférences de Genève, 1861. Rapports et discours publiés au nom du Comité de l'Alliance évangélique, par D. Tissot. 2 vol. in-8° : 8 fr.

Récits des persécutions et des souffrances subies par Manuel Matamoros et les autres protestants espagnols. Brochure traduite de l'anglais : 20 c.

Treizième anniversaire de la Branche de langue française. Brochure in-8° : 10 c.

Calvin d'après Calvin. Fragments extraits des œuvres françaises du Réformateur, par C.-O. Viguet et D. Tissot. Un volume in-8° : 4 fr.

Pensées de Calvin. Brochure in-8° : 50 c.

Toutes les brochures de l'Alliance évangélique se trouvent chez E. Beroud, libraire, Corraterie, Genève.

SOUVENIR DU 27 MAI 1864 :

EPINICION

Brochure in-12 : 20 centimes.

GTU Library
2400 Ridge Road
Berkeley, CA 94709
For renewals call (510) 649-2500
All items are subject to recall.